



Canne à sucre – Octobre 2019

Directeur de publication : Frédéric Vienne, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion
 24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière et rédacteur : Joseph Antoir.

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, ArmeFlor, Association des Vergers de l'Ouest, Cirad, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, eRcane, GAB Réunion, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A retenir

Météorologie : en octobre, la pluviométrie est inférieure aux moyennes décennales dans l'ensemble de l'île.

Borer ponctué (*Chilo sacchariphagus*) : les attaques de borer ponctué continuent à sévir sur les parcelles non récoltées.

Borer rose (*Sesamia calamistis*) : présence faible sur les parcelles du réseau. La levée des plants est favorable aux attaques de borer. À surveiller.

Cochenilles roses farineuses (*Saccharicoccus sacchari*) et Thrips (*Fulmekiola serrata*) : le risque reste moyen sur la plupart des parcelles du réseau.

Adventices : la pression des adventices commence à s'intensifier en milieu de campagne. Le paillage stoppe ou ralentit leur progression.

Météorologie

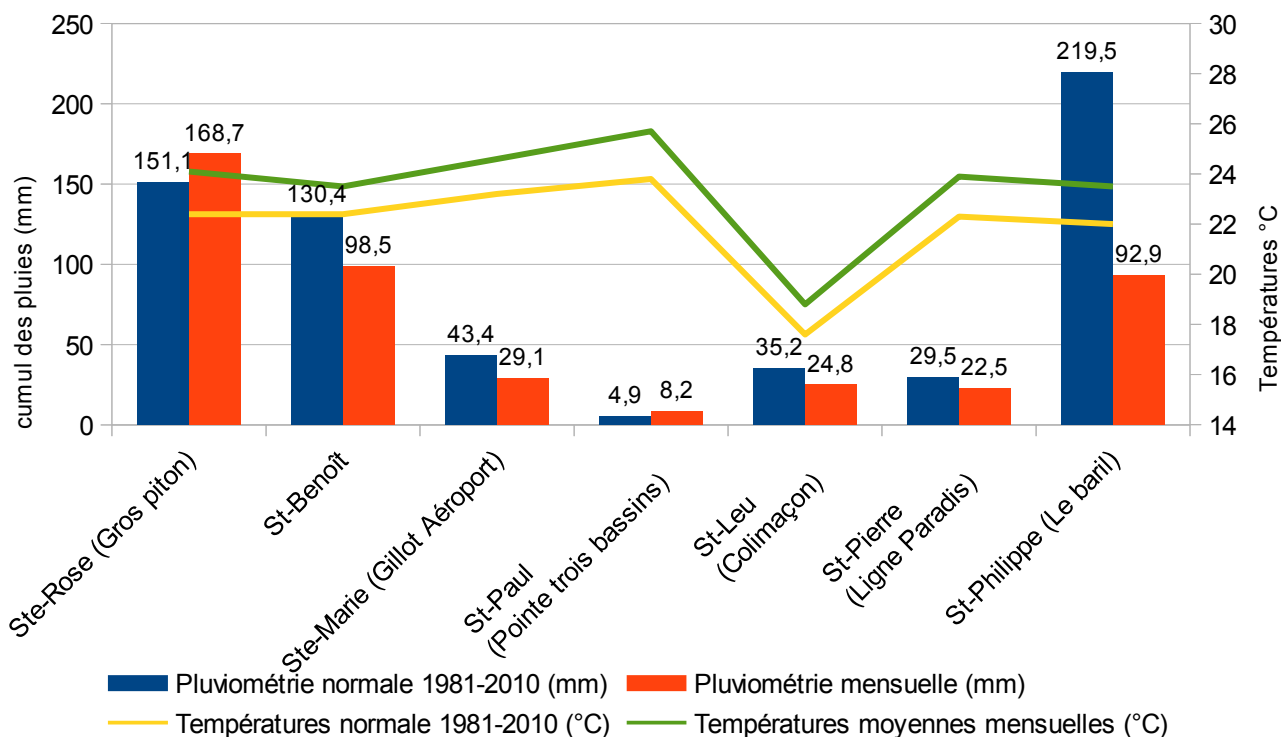
Relevés d'octobre 2019 comparés aux moyennes normales (1981-2010) du mois d'octobre.

Poste	EST		NORD	OUEST		SUD	
	Ste-Rose (Gros piton)	St-Benoît	Ste-Marie (Gillot Aéroport)	St-Paul (Pointe trois bassins)	St-Leu (Colimaçon)	St-Pierre (Ligne Paradis)	St-Philippe (Le baril)
Pluviométrie normale 1981-2010 (mm)	151,1	130,4	43,4	4,9	35,2	29,5	219,5
Pluviométrie mensuelle (mm)	168,7	98,5	29,1	8,2	24,8	22,5	92,9
Températures normale 1981-2010 (°C)	22,4	22,4	23,2	23,8	17,6	22,3	22
Températures moyennes mensuelles (°C)	24,1	23,5	24,6	25,7	18,8	23,9	23,5

Données météo France

Les températures du mois d'octobre 2019 sont plus élevées que les moyennes normales sur l'ensemble des stations comme le mois dernier. Les pluviométries ont été inférieures aux moyennes normales dans l'ensemble de l'île. Les stations de l'île enregistrent en moyenne une baisse globale des précipitations de 28 % par rapport aux moyennes normales.

Relevés d'octobre 2019, comparés aux moyennes normales (1981-2010) du mois d'octobre



Phénologie

Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois d'octobre 2019.

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Petite-Île	Le Chemin Jessy	450	R585	Fin juillet 2019	Tallage
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2019	Tallage
P3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Début août 2019	Tallage
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin juillet 2019	Tallage
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Fin juillet 2019	Tallage
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Début août 2019	Tallage
P8	Les Avirons	Tévelave	798	R583	Fin septembre 2019	Levée

État phytosanitaire des cultures

- Canne à sucre

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 7 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



État phytosanitaire des parcelles de cannes face aux bioagresseurs au mois d'octobre 2019.

Borer rose (<i>Sesamia calamistis</i>)	P1, P2 : 0 % de « cœurs morts » P3, P4, P5, P7, P8 : 5% « cœurs morts »	20 %	Risque moyen : les cannes récoltées en début de campagne font leurs premiers rejets qui commencent à être attaqués.
Borer ponctué (<i>Chilo sacchariphagus</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P7, P8 : 0 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque élevé : pour les parcelles hors réseau en maturation ou récolte, le stade phénologique des plants est encore propice aux attaques de borer ponctué. Pourquoi ne pas essayer la méthode <i>Erianthus</i> sur vos parcelles ? Renseignements avec votre animateur réseau.
Noctuelle défoliatrice (<i>Leucania pseudoloreyi</i>)	P1, P3, P4, P5, P8: 0 % de feuilles attaquées P2, P7 : 5 % de feuilles attaquées	> 50 %	Risque élevé : peu d'attaques à signaler sur les parcelles suivies mais des premiers dégâts hors réseau sont signalés. Rester vigilant sur les parcelles en levée et début de tallage.
Cochenilles (<i>Saccharicoccus sacchari</i> , <i>Aulacaspis tegalensis</i> , <i>Dysmicoccus boninsis</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P7, P8 : 0 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : les stades phénologiques de maturation hors réseau sont propices à la présence de cochenilles.
Rat (<i>Rattus</i> sp.)	P1, P2, P3, P4, P5, P7, P8 : aucun dégât	Difficile à déterminer	Risque moyen : les parcelles encore au stade maturation sont attractives pour les rats.
Thrips (<i>Fulmekiola serrata</i>)	P1, P5 : 0 % de tiges attaquées P2, P3, P4, P7, P8 : 30 % de tiges attaquées	Difficile à déterminer > 50 %	Risque moyen : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles enroulées.

Risque nul : pas de pression des bioagresseurs

Risque moyen : présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

Risque faible : possibilité de présence, mais pas d'impact sur culture

Risque élevé : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

Les parcelles récoltées ne sont plus sujettes aux attaques des ravageurs tels que les borers ponctué, les cochenilles, les thrips ou les rats. Mais les parcelles en stade phénologique tallage et levée sont propices au retour du borer rose, noctuelles et pucerons.

- Le borer rose fait son apparition sur les parcelles P7 et P8. Attention il est important de rester vigilant sur les autres parcelles déjà récoltées qui ne sont pas encore sujettes aux attaques du borer rose. Ces parcelles peuvent subir des attaques dans les prochains mois qui suivent la levée (Cf [fiche phytosanitaire Borer rose](#)).

- Les borers ponctué ne sont plus présents sur les parcelles du réseau du fait de la récolte des tiges de canne. **Hors réseau, penser à récolter au plus tôt les parcelles les plus atteintes et ne pas laisser les bourgeons en cas de fortes attaques.** Une méthode alternative à base d'*Erianthus* existe contre ce foreur.

- Les noctuelles peuvent être un danger sur les parcelles récoltées en début de campagne, attention à leur retour sur les rejets. Un traitement biologique à base de *Bacillus thuringiensis* est possible (voir sur <https://ephy.anses.fr/> ou auprès de votre conseiller pour les préconisations d'emploi). La P2 et P7 subissent de faibles attaques.

- Absence de présence de cochenilles dans les parcelles du réseau. Elles peuvent être encore observées sur les parcelles non récoltées hors réseau.

- Pas de dégâts de rats sur les parcelles du réseau. Attention leur présence est possible dans les cannes couchées et les cannes à maturité hors réseau.

- Apparition des thrips sur les parcelles en levée ou tallage telles que P2, P3, P4, P7 et P8.



Borer rose, *Sesamia calamistis* (J. Antoir, CA)

Toutes nos fiches phytosanitaires sont disponibles sur <http://www.bsv-reunion.fr/?cat=21>



Prévision : vigilance au retour des noctuelles, pucerons, adventices et des borers roses qui risquent de sévir d'ici octobre sur les zones à risques avec le développement des rejets de canne. Surveiller jusqu'à 3 à 4 mois après la levée.

Enherbement des parcelles de canne au mois d'octobre 2019.

	P1	P2	P3	P4	P5	P7	P8
Enherbement (%)	15	30	20	20	5	25	20
Mois après coupe	3	3	3	3	3	3	1
Dernière intervention	septembre	août	-	-	août	-	-
Type d'intervention	Chimique	Chimique	-	-	Chimique	-	-
Seuil d'intervention	30%						
Évaluation des risques	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen

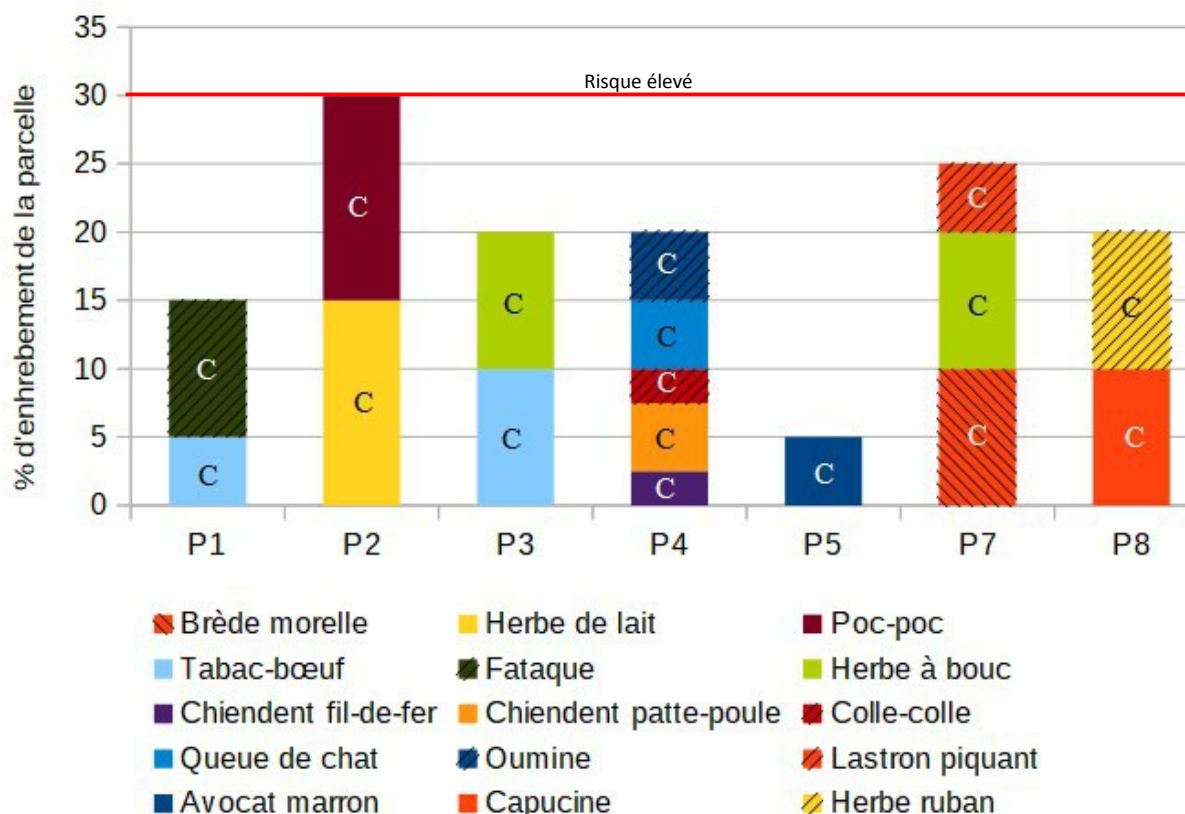
Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes

Risque moyen : 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

Risque faible : 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible

Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne

Enherbement des parcelles et présence d'adventices au mois d'octobre 2019.



Rappel : l'échelle phénologique des adventices utilisée est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques allant de A (plantule) à E (grenaison).

Pour ce mois d'octobre, on observe une montée de la pression d'enherbement sur les parcelles du réseau. Mais le taux d'enherbement reste en majorité en dessous du seuil de nuisibilité de 30 % sur l'ensemble des parcelles, excepté pour la P2.

Le paillage sur les parcelles récoltées a permis de ralentir une bonne partie de la levée d'adventices. Mais ces parcelles subissent néanmoins une légère levée des adventices sur les parties non paillées ou sur quelques poches à faible épaisseur de paille. De plus, la dégradation des pailles des parcelles de début de campagne favorise également la croissance générale des adventices. Sur la majorité des parcelles les adventices sont au stade de plante adulte (C) présentant une concurrence plus sérieuse pour la canne à sucre.



Paillage sur 100% de la parcelle (J. Antoir, CA)



Paillage sur 100% de la parcelle (J. Antoir, CA)



Remarque importante: une intervention manuelle ou mécanique est nécessaire sur les parcelles ayant un taux d'enherbement supérieur ou égal à 30 % ou sur celles présentant des graminées (Fataque), lianes ou herbes vivaces à des stades avancés (C ou D). **Il est aussi primordial d'agir avant d'arriver aux stade D (floraison) ou E (grenaison) car cela augmente le stock semencier dans le sol ce qui aggrave le risque sur les campagnes suivantes** ou une gêne à la récolte. De plus, il faut veiller à bien identifier les espèces présentes et notamment cibler les plus problématiques pour adapter le moyen de lutte.

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion
Tél : 0262 37 48 22 - e-mail : joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto